

Montbéliard, le 4 octobre 2019

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)</p>

Etaient Présents (Membre de la CCSPL) :

Michel JEANGUENIN	Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard
Jean-Pierre HOCQUET	Maire de Mandeure
Eric MARTIN	Délégué de Bart
Pierre MENISSIER	Délégué d'Audincourt
Gérard SIMONET	Délégué de Fesches-le-Châtel

Absents excusés (Membre de la CCSPL) :

Pierre MAURY	Président du SYGAM
Eric KUTTLER	Délégué d'Exincourt
Rolande DUBAIL	Confédération Syndicale des Familles
Bernard BARTHOD	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Martine MARTHEY	Union Départementale des Associations Familiales
Dominique ROY	Chambre de Commerce et de l'Industrie

Assistaient à la réunion :

Eric PARROT	Délégué territorial GrDF
Anne CHENEAU	Directrice SYGAM
Christine RICHARD	Secrétaire direction du SYGAM
Jean Pierre BRANQUART	

Diffusion : membres de la CCSPL

La séance est ouverte à 9 heures 30 par Anne CHENEAU directrice du SYGAM.

Elle remercie les délégués syndicaux et le représentant de la Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard pour leur présence et leur participation aux travaux de la CCSPL.

Elle rappelle le contexte juridique notamment l'article L 1413-1 du CGCT qui dispose que les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50.000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public.

Elle précise que la commission examine chaque année, sur le rapport de son président, le rapport mentionné à l'article L 1411-3 établi par le délégataire de service public et que c'est dans ce contexte que la CCSPL se réunit aujourd'hui, 4 octobre 2019 au siège du SYGAM pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- La présentation du Compte Rendu Annuel de Concession pour l'exercice 2018 des 34 communes du SYGAM rattachées à la concession de 1998,
- La présentation du Compte Rendu Annuel de Concession pour l'exercice 2018 de la commune d'Allenjoie rattachée à la concession de 2010.

Cette introduction étant faite, Anne CHENEAU passe la parole à Eric PARROT, Délégué territorial de GrDF, qui présente le Compte Rendu Annuel de Concession à partir d'un diaporama retraçant les principaux faits marquants de l'exercice 2018.

Un débat s'instaure avec les participants au fur et à mesure de la présentation au cours duquel sont abordés les thèmes suivants :

Déploiement du projet GAZPAR de compteurs gaz communicants :

Les renouvellements de compteurs sont d'ores et déjà réalisés avec ce type de matériel. Toutefois, le déploiement industriel des compteurs GAZPAR dans les communes du SYGAM est programmé sur les années 2020 et 2021. Ce programme doit impérativement être achevé avant 2022 sous peine de sanctions financières pour GrDF.

Chaque abonné sera prévenu par courrier pour organiser au mieux les rendez-vous.

La plupart des antennes relais sont d'ores et déjà installées. Il reste quelques communes à équiper. Les communes concernées seront bien entendu informées. Faire le lien avec le SYGAM si nécessaire.

Transition énergétique : Gaz vert, Bio méthane :

Le Territoire de Belfort disposera bientôt de plusieurs installations de production de bio méthane : Andelnans déjà en service, Delle en cours de réalisation et un troisième site en projet, chacun pouvant produire environ l'équivalent de la consommation de 1.400 logements (1400 logements = flotte de 50 bus).

Ce type de projet serait le bienvenu sur le Pays de Montbéliard dont la production d'énergie locale ne couvre que 5% de notre consommation. D'autant que l'étude réalisée par le SYGAM a montré qu'il existe un potentiel de production de bio méthane équivalent à 2 fois les besoins énergétiques du réseau de bus de la CTPM.

Transition énergétique : stockage des énergies renouvelables méthanation :

La méthanation consiste à combiner hydrogène et le dioxyde de carbone pour produire du méthane de synthèse. Ce procédé est une réponse au besoin de stockage des énergies renouvelables en provenance du parc éolien ou photovoltaïque.

En effet, par moments, l'électricité produite par les champs éoliens terrestres, marins et les centrales solaires peut ne pas être intégralement consommée ou exportée. Faute de solution de stockage, la production est alors arrêtée ou l'électricité est perdue pour ne pas saturer les réseaux. La méthanation offre une solution pour stocker et utiliser cette électricité, en la transformant en gaz. Comment ? En transformant l'électricité en hydrogène par électrolyse de l'eau. Ensuite, l'hydrogène peut être éventuellement combiné à du dioxyde de carbone (CO₂) pour obtenir du méthane de synthèse, par un processus de méthanation. C'est le thème du voyage d'études du SYGAM.

Le SYGAM évoque une réflexion sur la prise en compte du changement climatique, de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) dans la politique GRDF (sobriété énergétique, baisse de la consommation, etc...).

Développement du réseau :

Le nombre de clients gaz est en augmentation du fait, entre autre de la fin annoncée des chaudières fioul. Le SYGAM souhaiterait disposer d'un détail des mouvements enregistrés entre particuliers et collectivités notamment en vue d'alimenter la réflexion en cours sur la mise en place par le SYGAM d'une politique d'incitation financière à la sobriété énergétique.

Pour information le délai de raccordement reste relativement long, de l'ordre de 10 à 12 semaines, en raison du nombre de dossiers à traiter et des procédures administratives à respecter (DT/DICT voire déclaration article 50).

Sécurité du réseau de gaz :

Une surveillance systématique du réseau de distribution est assurée par le VSR (Véhicule de Recherche de Fuites). Le réseau MP (Moyenne Pression) établi majoritairement en Polyéthylène est ausculté 1 fois tous les 4 ans. Le réseau BP (Basse Pression) établi majoritairement en fonte ductile est ausculté 3 fois par ans soit à une fréquence 12 fois plus élevée, signe d'un risque plus élevé.

Le SYGAM souhaite que GrDF s'engage dans un programme d'éradication systématique des canalisations en fonte qui ne représentent que 3 % du linéaire total du réseau d'autant qu'il s'agit des canalisations les plus anciennes (plus de 40 ans). Des réunions sont programmées dans les 8 communes du SYGAM concernées (Audincourt, Courcelles-les-Montbéliard, Mandeuve, Montbéliard, Sainte-Suzanne, Seloncourt, Valentigney et Vieux-Charmont) pour travailler sur une programmation pluriannuelle en lien avec les programmes de renouvellement de voirie.

Le SYGAM souhaite également des informations sur le renouvellement du réseau cuivre (200 m).

Communication accès au site internet « ma concession » :

Chaque commune et chaque délégué peut avoir accès à l'application « Mon Réseau Gaz ». Eric PARROT se tient à la disposition des communes qui n'auraient pas encore configuré cette application.

Elle permet par exemple d'avoir un plan schématique du réseau de distribution ou de signaler les incidents ou accidents constatés sur le réseau (portes de coffrets arrachées par exemple)

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant soulevée, la directrice Anne CHENEAU demande aux membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de prendre acte de cette présentation.

Elle précise que le diaporama de cette présentation sera adressé aux membres de la CCSPL en même temps que le présent compte rendu.

Elle confirme qu'une information sur les travaux de la CCSPL sera faite à l'ensemble des délégués syndicaux lors de la prochaine réunion du comité syndical du SYGAM.

Elle remercie les délégués et les représentants des associations pour leur participation aux travaux de cette commission et lève la séance à 11 heures 00.

Le Président,
Pierre MAURY